



# **Le maire et l'architecte**

*un duo légitime*



# L'architecture est une expression de la culture

La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public.

Les autorités habilitées à délivrer le permis de construire ainsi que les autorisations de lotir s'assurent, au cours de l'instruction des demandes, du respect de cet intérêt. »

article 1 de la loi 77-2 du 3 janvier 1977



Le maire et l'architecte, un duo légitime  
Salon des maires d'Ile de France 11 avril 2018

# L'article 1 de la loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture pose bien un principe fondateur bicéphale

celui bien connu du recours obligatoire à l'architecte, garant par compétence mais aussi par délégation de l'intérêt public de l'architecture,

et celui, moins souvent cité, de la responsabilité de la collectivité, ici de la mairie et donc de son maire, quant au respect de cet intérêt.



L'intérêt public de l'architecture est porté  
conjointement par les architectes et les collectivités,  
C'est l'esprit du texte,

**Maire + architecte**  
**= respect de l'intérêt public !**



Le maire et l'architecte, un duo légitime  
Salon des maires d'Ile de France 11 avril 2018

Les rôles du maire et de l'architecte ne doivent pas pour autant être confondus

il n'appartient pas aux architectes de garantir la **qualité architecturale** dans un pays où 70% des travaux de bâtiments leur échappent

tout comme les maires ne peuvent pas imposer leur définition du « **beau** »



La **responsabilité historique** qui pèse sur les élus signataires des permis de construire, les maires, **est énorme**

Ils peuvent entrer dans l'histoire, pour le **meilleur** comme pour le **pire** !



Un seul mandat, mal maîtrisé en  
matière d'architecture,  
**défigure** une ville ou un village pour  
**des décennies**



Le maire et l'architecte, un duo légitime  
Salon des maires d'Ile de France 11 avril 2018

Il est important qu'un maire ait une **vision** pour sa ville, une **ambition** qui dépasse celle du temps politique et qui la propulse vers l'avenir,

***dans l'équilibre entre respect de l'existant et innovation***



Le maire et l'architecte, un duo légitime  
Salon des maires d'Ile de France 11 avril 2018



Le maire peut et doit, s'appuyer sur la compétence de l'architecte, afin que l'intérêt public prime sur l'intérêt privé

***Maire + architecte =***  
**duo légitime et  
complémentaire au service de  
l'intérêt public**



Le maire et l'architecte, un duo légitime  
Salon des maires d'Ile de France 11 avril 2018

# Quel Challenge ?

Mettre au service des citoyens la  
complémentarité des compétences



Le maire et l'architecte, un duo légitime  
Salon des maires d'Ile de France 11 avril 2018

# Quelle relation ?

L'architecte accompagne le maire  
à la réalisation de son projet de  
développement pour sa ville



Le maire et l'architecte, un duo légitime  
Salon des maires d'Ile de France 11 avril 2018

# Comment ?

Le maire trace les grandes lignes de la vision qu'il a pour sa ville

L'architecte assiste le maire, dossier après dossier, en mettant sa compétence au service de la concrétisation de la vision



# Quel parcours ?

Du plus petit au plus grand, du plus simple au plus compliqué, pour chaque projet qui touche au cadre de vie, le maire s'appuie sur son architecte qui lui apporte ses connaissances techniques et normatives, sa créativité naturelle et son appétence pour l'innovation, dans le cadre d'un schéma directeur d'aménagement de la ville

.Concraitement



Le maire et l'architecte, un duo légitime  
Salon des maires d'Ile de France 11 avril 2018

# Quels sujets peuvent être traités ?

Diagnostic patrimonial

Schémas directeurs d'aménagement

Plan Local d'Urbanisme

Zone d'Aménagement Concertée

Programmation projet particulier ...



Le maire et l'architecte, un duo légitime  
Salon des maires d'Ile de France 11 avril 2018

# Quel bénéfice pour la collectivité ?

La mise en place d'une **approche complémentaire et partagée** sur la durée, **entre l'action politique**, le pouvoir de faire du maire et **l'accompagnement technique et créatif** de l'architecte, facilite les décisions dans le **respect du cadre de vie existant tout en prenant en compte les évolutions et innovations** nécessaires au service de la collectivité.



# Offre des architectes aux maires franciliens

Agir en complémentarité des  
compétences, dans le cadre d'un  
contrat de travail collaboratif au  
bénéfice du développement durable  
de la ville.



Le maire et l'architecte, un duo légitime  
Salon des maires d'Ile de France 11 avril 2018





Nous vous  
remercions de  
votre  
attention

[contact@idfsyndicat-architectes.fr](mailto:contact@idfsyndicat-architectes.fr)

06 80 98 86 62



Le maire et l'architecte, un duo légitime  
Salon des maires d'Ile de France 11 avril 2018